

# LA RETRÉE DES CHAMBRES MARDI PROCHAIN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le débat d'urgence avec une restriction plus grande encore du droit d'amendement.

Subsistant, en outre, les deux procédures exceptionnelles prévues pour l'examen et le vote des projets de loi urgents touchant, d'une part, à la Défense nationale en cas de guerre; d'autre part, aux intérêts supérieurs de l'Etat.

Quant au droit d'initiative parlementaire, il n'est pas question pour le moment de le réduire autrement qu'à titre exceptionnel et à la vote réglementaire, comme il a été fait pour la discussion du budget de 1933, où a été décidée l'irrévocabilité des demandes de renvoi ou de réserve des chapitres budgétaires.

## La réforme judiciaire

La réforme judiciaire, amorcée par la réorganisation du Parquet de la Seine et par une série de décrets-lois d'écouloir, fait l'objet d'un projet de loi proposé au ministère de la Justice. Elle a déjà été étudiée, à la Chambre par la Commission de la réforme de l'Etat, au nom de laquelle M. Champetier de Ribes a déposé une proposition de résolution invitant le gouvernement à soumettre au Parlement un texte organisant les tribunaux, les Cours d'Appel et la Cour de Cassation.

## La réorganisation du Conseil National Economique

La Commission de la réforme de l'Etat, qui avait dans ses attributions à définir les relations entre l'Etat et les forces économiques, a été chargée de proposer des mesures de réorganisation du Conseil National Economique, dans un rapport déposé au mois de juin dernier, par M. Ramadier.

La réorganisation du Conseil National Economique ne pourra être réalisée qu'en accord avec le Gouvernement, en sorte que le rapport de M. Ramadier, avant de venir en délibération au Parlement, devra être, vraisemblablement, remis en chantier.

En dehors de ces grands projets de réforme, l'Assemblée aura à traiter un certain nombre d'affaires urgentes qui n'ont pu avoir une solution avant la clôture de la session, comme les modifications du régime du droit des pauvres et des taxes cinématographiques.

La Chambre aura à se prononcer, à brève échéance, sur la proposition des pouvoirs de la Commission parlementaire d'enquête pour les affaires Siavski, dont la mission devait expirer le 31 décembre. Elle a demandé à siéger jusqu'au 31 janvier.

## M. Groussau ne présidera pas la séance de rentrée de la Chambre

M. GROUSSAU, député du Nord, qui est actuellement souffrant, a fait connaître au secrétaire général de la Chambre qu'il ne pourrait, à son grand regret, présider en qualité de doyen d'âge la séance de rentrée au Palais-Bourbon.

Cet honneur reviendra donc à M. Pierre Cazaux, député du Nord, qui n'est ni l'Arizé, questeur et vice-doyen de l'Assemblée, qui prendra place pour la première fois, de sa carrière politique, au sein du Parlement.

La séance de rentrée, elle est précédée par le doyen d'âge qui prononcera le discours d'usage. Aussitôt après commencent, dans la séance des séances, les travaux de la Chambre.

M. F. Bouillon qui se présente pour la onzième fois consécutive aux suffrages de ses collègues, n'aura pas de concurrent.

La nomination des autres membres du bureau aura lieu en même temps dans l'un des salons voisins. Pour la première fois la Chambre va avoir à choisir six vice-présidents au lieu de quatre. Les deux nouveaux postes vacants seront rattachés à l'un des socialistes S.F.I.O. l'autre à la Fédération républicaine, les premiers devant présenter la candidature de M. Fayat, et la seconde celle de M. Edouard Soulier ou de M. Camille Blaisot.

Pour les douze secrétaires à élire, il y aura quelque changements. Selon le système habituel, les trois questeurs, M. Franchand (gauche radicale), Cazaux (radical-socialiste) et Barthe (socialiste) de France, demeureront en fonctions, sauf avis contraire des bureaux des groupes, qui vont être probables.

L'installation générale, marquée par le discours du Président réélu, aura sans doute lieu le jeudi 10 janvier et sera suivie du règlement de l'ordre du jour, et notamment de la fixation des interpellations, dont la liste sera communiquée ultérieurement.

La session ordinaire de 1933 qui va s'ouvrir permettra au cabinet de M. P.-E. Flandin, qui a obtenu sans peine du Sénat la prolongation de son mandat, qu'il avait sollicité, de poursuivre sous les auspices de la trêve des partis son œuvre réformatrice, dont on ne saurait cependant méconnaître ni l'importance, ni les difficultés.

## L'OUVERTURE DE LA SESSION AU SENAT

L'ouverture de la session ordinaire du Sénat aura lieu également, conformément aux dispositions constitutionnelles, le 8 janvier, deuxième mardi de janvier.

La première tâche de la Haute Assemblée sera de procéder à la réélection de son bureau. Les élections, cette fois, seront précédées par le doyen d'âge du Sénat, M. Darroulet, sénateur de la Manche, membre de l'Union républicaine, âgé de 72 ans, promu à ce poste par le Sénat. Le Président sera assisté par les six sénateurs les plus jeunes de la Haute Assemblée. Ce sont : MM. Belmont (Isère), âgé de 42 ans; Fortmann (Gironde), Neyret (Loire), Edouard ROUSSEL (Nord), Pavin de Lafarge (Ardèche), Jean Odin (Gironde).

M. Jules Jeanneney, seul candidat à la présidence, est assuré d'être réélu à la quasi-unanimité.

Les quatre vice-présidents sortants seront également réélus à la presque unanimité. Les élections générales auront lieu le mardi 9 janvier.

Après examen de la lettre demandant le versement de la rançon, lettre qu'il a reconnue, le colonel a répondu qu'il a reçu une seconde lettre du capitaine Goussier.

La défense a procédé à un contre-interrogatoire de Lindbergh. M. Brelly, avocat de Hauptmann lui a demandé l'avocat : « Colonel, êtes-vous armé ? ».

Lindbergh a répondu négativement.

Les élections sénatoriales de cette année

Enfin il y a lieu de signaler l'importante proposition de loi de M. Marcel Rogner et M. Lacroix tendant à rendre obligatoire l'assurance automobile.

Des l'ouverture de la session, le Sénat procédera au renouvellement de ses grandes Commissions permanentes, à l'exception toutefois de la Commission

# AVANT LE PLEBISCITE L'ARRIVÉE A ROME DE M. PIERRE LAVAL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Laval, visiblement satisfait, s'entretenait amicalement avec les personnes qui sont venues à sa saluer au bout de dix minutes, le train repart.

## Chaleureuses manifestations franco-italiennes à Gênes

Le passage de M. Pierre Laval à Gênes a été l'occasion de chaleureuses manifestations franco-italiennes. M. Laval est descendu sur le quai de la gare pendant les sept minutes d'arrêt du train. Il a été salué par le consul général, M. Prévost; le consul, M. Morel, et le vice-consul, M. de la Motte. Le consul général lui a présenté les membres de la colonie française et les anciens combattants français, qui étaient venus avec leurs drapeaux.

Bien que le voyage du ministre des Affaires étrangères français jusqu'à Rome s'effectue de façon normale, le vice-président, le podestat, le vice-secrétaire fédéral, le consul général de la milice et le colonel des carabinieri avaient tenu à venir le saluer à son passage.

« A la suite de ce voyage, M. Laval au personnel présent, de faire ce voyage qui n'aura pas seulement une importance italo-française, mais européenne, sinon même mondiale. Les relations politiques ne m'en avaient empêché, j'aurais voulu faire ce voyage il y a trois ans, quand j'étais président du Conseil. »

« Au moment du départ du train, les personnes qui se trouvaient sur la voie et celles qui se trouvaient massées dans la gare, ont acclamé chaleureusement le ministre français qui a répondu en agitant son chapeau. »

## L'ARRIVÉE A ROME

M. Pierre Laval est arrivé à Rome à 19 h. 05 précises. Il a été reçu par M. Mussolini, accompagné de M. Suich, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, de M. Caviglioglio, directeur du protocole, et de M. Caviglioglio, directeur du protocole.

« A la sortie de la gare, la foule a acclamé le ministre français. « Vive la France ! Vive Laval ! »

## L'ACCORD DE PRINCIPE QUI SERT DE BASE AUX CONVERSATIONS

Voici les principaux points de l'entente de principe préliminaire aux entretiens Laval-Mussolini :

Un premier pacte est relatif à la garantie de l'indépendance autrichienne; il serait signé, d'abord par la France et l'Italie, et déclaré ouvert à tous les Etats limitrophes de l'Autriche, à savoir la Hongrie, Tchecoslovaquie et Allemagne.

Son but serait d'assurer l'intégrité territoriale de la petite république et d'en organiser éventuellement la protection.

On sait que le gouvernement autrichien avait formulé, à ce sujet, des objections, en exprimant sa répugnance à reconnaître la souveraineté de l'Autriche, successeurs de l'ancienne monarchie. Cette opposition aurait été retirée à la suite d'amendements apportés au texte initial.

Un autre point de l'entente est relatif à la sécurité de ses voisins.

Une autre difficulté consistait dans la forme que devrait revêtir pratiquement la mise en œuvre de ce pacte. L'Autriche, lorsqu'elle en eut accepté le principe, demanda que le choix de l'heure et des mots ne fut pas laissé à l'arbitraire des petites puissances.

Il semble avoir été finalement décidé que la France et l'Italie, après s'être concertées, déterminent, dans chaque cas, l'opportunité et la forme d'une intervention. La protection de l'Autriche se trouverait ainsi placée effectivement sous l'égide des grandes nations.

## Un pacte de non inmixtion

Un second pacte qui, selon certaines informations, se réduira, peut-être, finalement, à une extension du premier, établirait une sorte de non inmixtion entre tous les Etats de l'Europe centrale. Les participants y seraient les mêmes que dans le premier traité, avec cette différence que la Pologne et la Roumanie seraient également impliquées. Chacun de ces Etats s'engagerait à s'abstenir de toute ingérence dans la politique intérieure des autres et à ne pas favoriser les partis extrémistes.

La définition de l'unité nationale d'un ou plusieurs de ses contractants. Cette définition excludrait toute protection accordée aux émigrés représentant des partis extrémistes ou terroristes. Elle répondrait exactement à la résolution votée dernièrement par le Conseil de la Société des Nations à Genève.

Mais il y a plus. Sans proclamer une reconnaissance théorique ni admettre une reconnaissance de fait des traités, les puissances signataires s'interdiraient de porter atteinte à celui-ci sous une forme violente. Cette formule banaliserait le révisionnisme sous son aspect agressif et représenterait — sur la base d'un statut qui n'est pas encore acceptable pour la Hongrie.

## Les probabilités d'adhésion aux accords envisagés

En dehors de la France et de l'Italie, quelles sont les probabilités d'adhésion aux accords envisagés ? D'ores et déjà, on considère comme douteux l'assentiment de l'Allemagne. Celle-ci aurait déjà fait connaître officiellement son avis peu favorable, mais il est bien difficile de prévoir, d'une manière certaine, les décisions du gouvernement de Berlin.

Le second du problème est l'attitude de la Hongrie. Il semble que le cabinet de M. Goembs serait disposé à donner son adhésion sous deux conditions :

La première serait une sorte de confirmation de part et d'autre du pacte, établissant et légalisant la procédure de ratification. La seconde tendrait à organiser l'application pratique du traité relatif aux minorités qui a été signé entre certains Etats.

Il est à noter que la France et l'Italie n'ont pas à participer à cet instrument diplomatique. On sait, d'autre part, que la Pologne a manifesté l'intention de le dénoncer. Il apparaît que le gouvernement de Varsovie, auquel le projet a été communiqué, hier, répugnerait — peut-être pour la même raison — à répondre à l'invitation qui lui a été faite.

Tels sont, à la fois, l'esprit général de l'accord élaboré et les positions respectives qui semblent se dessiner parmi les adhérents éventuels. La conversation entre M. Laval et M. Mussolini permet de préciser certains points et peut-être d'apporter, sur d'autres, quelques précisions de forme. D'ores et déjà, le projet paraît assuré de l'adhésion de principe de la Petite-Etats, et, avec quelques réserves, de la Hongrie. C'est la condition essentielle de la ratification franco-italienne pour assurer le succès de la formule nouvelle de paix qu'elle représente dans l'Europe troublée du bassin danubien.

# L'AFFAIRE PRINCE NOUVEAU MYSTÈRE OU MYSTIFICATION ?

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une étrange lettre anonyme a été adressée au juge d'instruction de Dijon.

Le texte de la lettre anonyme suivante, qui a été adressée à M. Rabut, juge d'instruction à Dijon, a été communiqué à la presse locale :

« Monsieur le Juge. Je me permet (sic) de vous signaler des coïncidences assez curieuses. Vous savez que dans un affaire qui a été considérée comme une affaire annexée de l'affaire Stavisky, une personne a été arrêtée, alors qu'elle se rendait à Plombières sous un faux nom par des inspecteurs de la Sûreté générale ? »

« Que le nom de cette personne a été donné à la commission d'enquête à la fin juillet ? »

« Que M. le Commissaire Guillaume avait été, il y a déjà quelque temps chargé de rapporter sur cette personne ? »

« Que cette personne ayant rendu des services importants, bien qu'en fuite, fut organisé diverses manifestations d'honneur d'un souverain en exercice et d'un représentant du gouvernement ? »

« Que, cet été encore, cette personne a été en contact presque permanent avec plusieurs ministères de la S.N., ce qui a permis de lui procurer un service considérable, bien qu'en fuite ? »

« Ainsi que le vous l'ait dit, il n'y a entre cette affaire et celle que vous êtes chargé d'enquêter, aucune coïncidence de ce genre ? »

« Ce mystérieux document, dont l'original reçu par le juge, était dactylographié sur papier à en-tête du ministère de M. Rabut, à M. Ordonneau, un ignora, au Palais, à quel personnage il fait allusion. »

## LE DÉPLACEMENT DE M. SUDRES Sous-Prefet de Cambrai

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'occupation de la mairie On se souvient des événements qui se sont déroulés à Iwuy le soir du Réveil, lorsque le maire, M. Soudres, fut expulsé de sa mairie par les brigades de M. Soudres.

A Iwuy, depuis longtemps déjà, une certaine effervescence régnait parmi les habitants. Un premier pacte est relatif à la garantie de l'indépendance autrichienne; il serait signé, d'abord par la France et l'Italie, et déclaré ouvert à tous les Etats limitrophes de l'Autriche, à savoir la Hongrie, Tchecoslovaquie et Allemagne.

Son but serait d'assurer l'intégrité territoriale de la petite république et d'en organiser éventuellement la protection.

On sait que le gouvernement autrichien avait formulé, à ce sujet, des objections, en exprimant sa répugnance à reconnaître la souveraineté de l'Autriche, successeurs de l'ancienne monarchie. Cette opposition aurait été retirée à la suite d'amendements apportés au texte initial.

Un autre point de l'entente est relatif à la sécurité de ses voisins.

Une autre difficulté consistait dans la forme que devrait revêtir pratiquement la mise en œuvre de ce pacte. L'Autriche, lorsqu'elle en eut accepté le principe, demanda que le choix de l'heure et des mots ne fut pas laissé à l'arbitraire des petites puissances.

Il semble avoir été finalement décidé que la France et l'Italie, après s'être concertées, déterminent, dans chaque cas, l'opportunité et la forme d'une intervention. La protection de l'Autriche se trouverait ainsi placée effectivement sous l'égide des grandes nations.

## La brillante carrière de M. Sudres

Les regrettables incidents d'Iwuy ne doivent pas faire oublier aux habitants du Cambrais que furent en relations avec M. Sudres, le dévouement éclairé et l'aplomb de ce magistrat.

Cambrai apporta dans l'exercice de ses délicates fonctions.

Depuis son arrivée à Cambrai, M. Sudres a été nommé et élu à de nombreuses reprises, et a été élu à de nombreuses reprises, et a été élu à de nombreuses reprises.

Le 15 décembre 1922, sous-préfet de Sarlot. Enfin, le 1er juillet 1932 il avait été appelé à remplacer à la Sous-Préfecture de Valenciennes, M. Vermeire, qui, l'on connaît le poste de secrétaire général du Nord.

## A PROPOS DES INCENDIES DE SAINT-GAUDIER ET DE SAINT-MALO

Le Syndicat des directeurs de cinémas du Nord et du Pas-de-Calais nous prie d'insérer la note suivante :

L'incendie du cinéma improvisé de Saint-Gaudier, près de Valenciennes, est un événement de ce genre. L'incendie de Saint-Malo n'est pas d'un genre différent.

Il est à noter que la France et l'Italie n'ont pas à participer à cet instrument diplomatique. On sait, d'autre part, que la Pologne a manifesté l'intention de le dénoncer. Il apparaît que le gouvernement de Varsovie, auquel le projet a été communiqué, hier, répugnerait — peut-être pour la même raison — à répondre à l'invitation qui lui a été faite.

Tels sont, à la fois, l'esprit général de l'accord élaboré et les positions respectives qui semblent se dessiner parmi les adhérents éventuels. La conversation entre M. Laval et M. Mussolini permet de préciser certains points et peut-être d'apporter, sur d'autres, quelques précisions de forme. D'ores et déjà, le projet paraît assuré de l'adhésion de principe de la Petite-Etats, et, avec quelques réserves, de la Hongrie. C'est la condition essentielle de la ratification franco-italienne pour assurer le succès de la formule nouvelle de paix qu'elle représente dans l'Europe troublée du bassin danubien.

# La grève dans la Correctionneloise

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les réunions qui se tiennent tant à Lille que dans l'arrondissement sont suivies par l'ensemble des grévistes.

## A LILLE

Hier matin une assemblée générale a eu lieu à nouveau à la Bourse du Travail à Lille. La grande salle de réunion

Comité inter-syndical des syndicats libéraux de l'habillage, après avoir examiné la situation du conflit, a repris en détail la proposition patronale sur les salaires.

En ce qui concerne les ouvriers, le Comité fait remarquer que dans un communiqué à la presse, la délégation patronale indique un premier palier de baisse

de 5 % sur les salaires, à partir du 2 janvier.

Or, les augmentations successives qu'on a accordées depuis 1923, loin de suivre la courbe du coefficient du coût de la vie, n'ont été calculées que sur un exemple de base.

Par exemple, pour les mécaniciens, le salaire de base étant de 1 fr. 95 l'heure, lorsque, en 1930, on est passé de 25 % de vie chère à 33 %, l'augmentation a porté sur 1 fr. 95 seulement au lieu de 2 fr. 44, ce qui n'est que l'augmentation de 22 %.

Quant aux coupeurs, presseurs et presseuses, le salaire étant global, la question ne se présente pas de la même manière; il n'en est pas moins vrai que, pour eux aussi, il existe encore une différence appréciable entre le coefficient d'augmentation des salaires et celui de l'augmentation de cherté de vie.

Le Comité se réunira à nouveau pour suivre l'évolution du conflit.

## Une réunion patronale à Lille

Les membres du syndicat professionnel patronal de l'habillage, de Lille et des environs, se sont réunis vendredi, à 18 h., à la Nouvelle Bourse de Lille.

Ils ont adopté à l'unanimité un ordre du jour décidant de maintenir les termes de l'accord intervenu le dimanche 30 décembre, entre les délégués patronaux et ouvriers, sous la présidence de M. Vincent, inspecteur du Travail. Ils invitent le personnel à considérer comme définitif le vif désir de conciliation de la délégation patronale qui déjà avait prévalu au cours de la réunion de la commission mixte.

Tous les membres de la Chambre syndicale ont pris, à nouveau l'engagement de ne pas entrer en contact avec les particuliers avec leur personnel, et ont renouvelé leur confiance à leurs délégués.

## Une remarque des Syndicats Libres

On nous communique : Dans sa réunion du 4 janvier, le

## LES REGIONS LIBRES

Billet: 100 francs EN VENTE DANS LES BANQUES ET DEBITS DE TABAC PLUS DE 60% DE LOTS

MISE EN VENTE DES DERNIÈRES SÉRIES BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17, RUE DE MIROMESNIL, PARIS 8<sup>e</sup>

## COUR D'APPEL DE DOUAI

Un double acquittement Jean Montuis, chauffeur de taxi, et son amie Charlotte Boulanger, épouse Destrée, ont été poursuivis pour excitation à la débauche et condamnés par le tribunal de Douai à un mois de prison et 500 francs d'amende.

Les exploitants à Bologna un délit situé au Bassin et portant l'endossement à Au Navigateur.

La police avait remarqué que cet établissement de minime importance employait plusieurs serveuses, lesquelles, dans ses conditions, Jean Montuis et Charlotte Boulanger sont acquittés.

## La contrebande

Jules Souillart a été poursuivi pour fraude. L'accusé d'avoir transporté du tabac de fraude à Motteville, sur le territoire d'Auchy-lez-Mines.

Le tribunal de Bethune le condamna à 15 jours de prison avec sursis et à 5.850 francs d'amende.

Le Cour confirme la décision des premiers juges.

## Outrages à agent, à Lille

Expulsé d'un café à Lille, Maurice Keignard, injuria l'agent qui avait été requis.

# LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE DE WAVRIN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La version du drame

Rapportons-nous aux déclarations faites au enquêteur par chacun des acteurs du drame... ou accident ?

Version des dames Henocq-Quille : « Nous venions le chercher. De la cour nous vîmes que les deux hommes se disputaient. Il était prudent d'attendre la fin. Ensuite, j'ai pris dans la sacoche du camion le revolver de mon mari — c'est Mme Sophie Henocq qui m'a dit — et j'ai tiré sur le directeur de l'usine. »

« Après avoir hélic mon employé je rentrai à mon bureau. Henocq m'y rejoignit. Nous eûmes une discussion. Je l'ai vu partir. Ensuite, j'ai vu Mme Henocq-Quille me tirer à partie et me reprocher des choses étranges à l'égard de l'affaire. Ce que voyant je décidai de congédier mon employé. La fureur des dames fut dès lors à son comble. Mme Henocq tenait le revolver braqué dans ma direction. Son mari s'en aperçut et prévoyant quelque imprudence il s'élança pour s'en saisir. Le coup partit et je m'enfuis chez M. Cardon. Je crus même entendre un deuxième coup de revolver. »

« Dans la première version il s'agit d'une tentative de meurtre et dans la deuxième, d'un accident malencontreux. L'enquête menée par M. Weber, maréchal des logis, et de l'origine de l'affaire, M. Henocq-Quille n'a pu obtenir de meilleures précisions, même après confrontation. »

## Et la question se pose...

Le blessé fut conduit à l'hôpital d'Hauvrouin où on constata que la balle s'était logée dans le foie. L'opération devenant pour l'instant impossible, M. Henocq fut reconduit chez lui où le soigna M. le docteur Capelle. L'état de l'ouvrier est grave.

Dans le village l'émotion est grande et nous nous en pose la question : Qui a tiré ? FRED.

## EN MARGE DE L'AFFAIRE DE LA SOCIÉTÉ SPÉCIALE FINANCIÈRE

M. Léger, chef de division à la préfecture du Pas-de-Calais, a été entendu hier par M. Rousselot, juge d'instruction.

M. Rousselot, chargé de l'affaire de la société spéciale financière, a été en outre chargé d'un réquisitoire spécial pour infractions au Code de Commerce, en ce qui concerne l'affaire du groupement pour le financement des travaux d'outillage national.

A ce sujet, il a entendu hier après-midi M. Léger, chef de division à la Préfecture du Pas-de-Calais. M. Léger a reconnu qu'il avait incité MM. Sœur et Poupard à souscrire au groupement en question au nom de l'hospice de Campagne-lez-Desvres.

M. Léger a précisé qu'il avait préparé lui-même les brouillons des délibérations mais il a affirmé devant le juge que tout avait été réglé.

Le magistrat a entendu en outre M. Eugène Canu, fondateur et administrateur du groupement pour le financement des travaux d'outillage national.

C'est M. Paul Morel, a-t-il dit, qui m'a incité, à fonder ce groupement. D'ailleurs, tout ce bruit fait autour de l'affaire n'est, d'après moi, que la conséquence de querelles locales.

M. Paul Morel, ancien député de la Haute-Saône et qui fut sous-secrétaire d'Etat, trouva la mort, on s'en souvient, dans la catastrophe de chemin de fer de Lagny.

## LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Deux autos et un chariot s'accrochèrent à Saint-Sylvestre-Cappel et une jeune femme fut blessée.

Sur la route nationale N° 16, territoire de Saint-Sylvestre-Cappel, non loin du carrefour de la Hissacrinde, une collision de véhicules eut lieu; une femme a été blessée et des dégâts matériels importants ont été causés.

Voici ce que nous avons pu savoir de l'accident de M. Marcel Tacocan, électricien à Molo, parti de Valenciennes, accompagné de son fils, se dirigeant vers Cassel, fut surpris par l'arrivée d'un chariot sortant d'un chemin de terre, qui conduisait M. Joseph Campagne, 18 ans, cultivateur à Saint-Sylvestre-Cappel. L'automobiliste freina et tenta de doubler le véhicule hippomobile, mais au même moment survint de la direction opposée une autre automobile pilotée par M. Etienne Leblond, docteur en médecine à Boulogne-sur-Mer, dans laquelle se trouvait Mme Leblond, née Madeleine Boucaud.

Cette voiture accrocha au passage l'auto d'électricien lequel ayant aperçu l'arrivée de la voiture de M. Tacocan, s'était rabattu sur la droite et avait heurté le chariot.

Après l'accrochage, le véhicule de M. Leblond qui roulait à assez vite allura, pivota sur place et se jeta contre un arbre bordant la route de ce côté gauche.

Mme Leblond était blessée au poignet et à la figure; par une chance extraordinaire, les autres voyageurs furent indemnes. Les dégâts matériels sont importants, notamment à la voiture de M. Leblond, les bords de l'enclume et d'un couplément étaient détachés, l'alle gauche inutilisable, les portières en partie démolies. L'auto de M. Tacocan avait un pneu éclaté et l'arbre d'entraînement du chariot, lui aussi, était fortement touché.

Le gendarmier de Steenpoerde a ouvert une enquête afin de déterminer les responsabilités.

M. Tacocan a été l'objet d'une contravention pour infraction au Code de la route.

# ECHOS et CARNET

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

CALENDRIER. — Samedi 5 janvier 1933. — Soleil; lever, 7 h. 45; coucher, 16 h. 9. — Baromètre, 763 mm.; baisse depuis la veille, 8 mm. — Thermomètre: Froid: 7.9; Minimum: 6.3; Maximum: 8.9. — Observations faites le 4 janvier 1933, à 18 h.: Baromètre, 763 mm.; baisse depuis la veille, 8 mm. — Thermomètre: Froid: 7.9; Minimum: 6.3; Maximum: 8.9. — Direction du vent: Secteur Nord-Ouest; Force de l'air: 10 à 15 km/h. — Prévisions pour aujourd'hui: Un peu froid, éclaircies, vents.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Ciel très nuageux, 10° vent par intervalles avec brèves; Vent du secteur Nord, faible ou modéré; Température diminue, sans changement. Minimum de température en faible baisse sur la veille.

SE PÉRIODE. — Hier, 5 h. 16, est arrivé en Gara Maritime, de Gênes, par le paquebot « G. d'Aras », le capitaine secrétaire d'Etat britannique, se rendant en Irak, via Marseille, par la Traio Blue.

Un paquebot est débarqué le Ministère de l'Air, après avoir été saisi par M. Altman, commissaire spécial, sous-chef de service.

## LES RÉGIONS LIBRES

Billet: 100 francs EN VENTE DANS LES BANQUES ET DEBITS DE TABAC PLUS DE 60% DE LOTS

MISE EN VENTE DES DERNIÈRES SÉRIES BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17, RUE DE MIROMESNIL, PARIS 8<sup>e</sup>

## COUR D'APPEL DE DOUAI

Un double acquittement Jean Montuis, chauffeur de taxi, et son amie Charlotte Boulanger, épouse Destrée, ont été poursuivis pour excitation à la débauche et condamnés par le tribunal de Douai à un mois de prison et 500 francs d'amende.

Les exploitants à Bologna un délit situé au Bassin et portant l'endossement